



**FORMATION PROFESSIONNELLE CERTIFIANTE  
COACHING INTELLIGENCE DE SOI®  
2020**

## **OBJECTIF**

Former des coachs hautement qualifiés, disposant d'une solide formation théorique et pratique, leur permettant d'accompagner des personnes dans un cadre professionnel ou individuel.

## **CARACTÈRES SPÉCIFIQUES**

Cette formation professionnelle au Coaching «INTELLIGENCE DE SOI» présente les caractéristiques suivantes :

- elle est centrée sur l'apprentissage de méthodologies concrètes
- elle demande une forte implication personnelle des participants, l'outil du coaching étant le coach lui-même
- elle est intensive, avec un ratio d'un animateur pour 4 participants
- elle requiert une qualification aux Types de Personnalité
- elle se déroule en deux étapes :
  1. Premier cycle coaching (19 jours) : les fondamentaux
  2. Deuxième cycle coaching (19 jours) : les interactions et la dimension sociale
- chaque participant bénéficie d'un suivi approfondi tout au long de sa formation et de son mémoire

## **PUBLIC**

Professionnels des ressources humaines désireux de se professionnaliser en coaching ou managers souhaitant développer leur compétence d'accompagnement. Une qualification à la typologie jungienne est requise.

## **PRÉREQUIS**

Une qualification à la typologie jungienne est requise.

## **ANIMATION**

Hélène Dercourt associée Osiris conseil. Coach praticienne Intelligence de Soi® accréditée EMCC. Après de nombreuses années en tant que médiatrice, Hélène a participé au développement de la pratique de l'Intelligence de Soi® en entreprise. Elle est superviseur et coach en facilitation intégrale.

Osiris dispose d'une équipe de formateurs hautement qualifiés, ayant prouvé leur compétence aussi bien théorique que pratique au cours de nombreuses années d'utilisation intensive de la typologie et de l'Intelligence de Soi.

## **MOYENS PEDAGOGIQUES**

Cette formation combine étroitement 2 aspects indissociables :

### **La théorie :**

- o Enseignement et debriefings systématiques des séances,
- o Étude de la documentation, riche bibliographie

### **La pratique (70% du temps de formation) :**

- o méthodologie de découverte du type de personnalité individuelle et/ou en groupe
- o sessions de coaching directement avec les animateurs, les participants non coachés étant observateurs
- o sessions de coaching entre participants, supervisées par les animateurs ; les participants qui ne sont ni coach ni coaché sont observateurs
- o exercices d'entraînement à l'accompagnement et à la relation
- o travail sur les rêves et les projections

## **CONTENU**

L'Intelligence de Soi est une synthèse dynamique de deux démarches :

- l'approche typologique élaborée par C. G. Jung (1921)
- le Dialogue Intérieur par les Drs Hal et Sidra Stone (1970), dans le prolongement de « l'imagination » active de C. G. Jung

Elle intègre également de multiples apports comme la Visualisation Créatrice, l'écoute active, l'approche systémique, la Gestalt, et plus globalement le processus jungien d'individuation. Elle vise donc l'accomplissement de la personne dans sa totalité, à travers les aspects physiques, énergétiques, mentaux et émotionnels. Elle cherche à aligner les aspects conscients et inconscients par la conciliation des opposés. Les aspects cognitifs sont exposés dans le dernier ouvrage de Pierre Cauvin et Geneviève Cailloux, «L'Intelligence de Soi... et de l'autre», ed. Dunod 2009 (2ème édition 2014).

## ACCREDITATIONS

- European Quality Award (EQA), accordé par l'European Mentoring and Coaching Council - depuis 2012
- Inscription au Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles (RNCP). Arrêté portant enregistrement au RNCP du 23/02/2017 et paru au journal officiel du 3 mars 2017
- Éligibilité au CPF Code 220414.

## QUALIFICATIONS

Deux types de qualification peuvent être obtenues, correspondant aux deux types d'accréditation (EQA et RNCP)

### Qualification de Maître Praticien en INTELLIGENCE DE SOI (EQA)

La qualification est accordée par Geneviève Cailloux et Pierre Cauvin à l'issue des trois années en fonction des critères suivants :

- Participation à l'ensemble des séminaires
- Acceptation du mémoire
- Maîtrise des méthodologies enseignées
  - o appréciée par le staff
  - o démontrée dans les différents documents faisant partie du parcours professionnel

### Qualification de «Coach Professionnel» (RNCP)

Outre les éléments requis pour la qualification EQA, la qualification RNCP demande la réussite à 5 blocs de compétence.

**1. Étudier des sollicitations pour des missions de coaching, analyser des besoins et des objectifs de clients pour cadrer des accompagnements**

A partir de l'analyse d'au moins trois fiches de suivi client, les candidats devront présenter une analyse critique des contrats établis

**2. Concevoir des accompagnements basés sur l'Intelligence de Soi comme démarche globale de développement de la personne**

Les candidats présenteront la synthèse d'au moins trois fiches d'entretien exploratoire avec des clients. Ils exposeront notamment les difficultés rencontrées et la manière dont ils les auront traitées.

**3. Aider la personne à découvrir son type psychologique en utilisant un indicateur typologique jungien.**

- Les candidats devront démontrer leur connaissance de la typologie jungienne et leur capacité à conduire un entretien de découverte du type.
- A partir de cas rencontrés, les candidats doivent analyser le rôle et l'importance que l'approche typologique a eu dans l'évolution des personnes, les difficultés liées à l'interprétation des résultats et aux prises de conscience par le client de leur profil.

**4. Accompagner la personne dans une démarche d'Intelligence de Soi (Dialogue Intérieur) pour faciliter l'émergence du Moi Conscient**

Évaluation réalisée sur la base d'une synthèse d'au moins 8 fiches «Évaluations de session» effectuées au cours des séances de coaching supervisées.

**5. Mesurer et analyser les résultats et faire des recherches sur l'impact de leur accompagnement sur les personnes Rédaction et présentation d'un mémoire de recherche sur le coaching et l'accompagnement des personnes basé sur l'Intelligence de Soi. Ce mémoire est le même que celui requis pour la qualification EQA.**

## TAUX DE RÉUSSITE

Sur les trois dernières promotions :

- o Qualifiés Maîtres Praticiens/Coach Professionnel RNCP : 55%
- o En cours (mémoire en attente) : 21%
- o Ne se sont pas présentés : 24%

## SUIVI

La certification permet un parcours simplifié pour l'accréditation professionnelle individuelle (EIA) auprès de l'EMCCX.

## LIEU

Osiris Conseil – 33 rue du Montoir – 77670 - Vernou

**PROGRAMME :** La formation représente une durée totale de 627 heures dont 304 en présentiel.

## **CYCLE 1 : LES FONDAMENTAUX ACQUISITION DES CONCEPTS DE BASE**

### **Module initial (5 jours) : Savoir utiliser les Types de Personnalité**

- Les types de Personnalité / CCTI

### **Module 1 (5 jours) : Connaître son propre mode de fonctionnement et acquérir les concepts de base**

- Les bases du coaching
- Le modèle général de l'Intelligence de Soi La connaissance des Sous-Personnalités Le
- Moi Conscient

### **Module 2 ( 3 jours) : Donner les bases de l'entretien**

- La posture du coach
- Démarrer un entretien
- Reformuler

### **Module 3 (3 jours) : Faciliter l'ensemble de l'entretien de coaching Intelligence de Soi**

- La méthode du déplacement
- La vision lucide
- Le retour au Moi Conscient

### **Module 4 (3 jours) : Découvrir le mécanisme de la projection**

- L'exercice des «5 colonnes»
- Travail sur les projections à l'intérieur du groupe

### **Module 5 (5 jours) : Le métier de coach**

- La création d'un cabinet de coaching
- Le contrat avec le client
- La fixation des honoraires

## **CYCLE 2 : APPLICATIONS : RELATIONS INTERPERSONNELLES ET DIMENSION COLLECTIVE**

### **Module 6 (3 jours) : Découvrir les scénarios relationnels**

- Théorie des scénarios relationnels
- Positifs – négatifs – relations du Moi Conscient
- Expérimentation de ses propres scénarios relationnels

### **Module 7 (3 jours) : Faciliter un scénario relationnel**

- Dessiner un scénario relationnel
- Faciliter des scénarios
- Application à différentes situations

### **Module 8 (3 jours) : Analyser la relation coach/client**

- Transfert et contre-transfert
- Le scénario relationnel coach/client

### **Module 9 (3 jours) : Apprendre la médiation**

- Facilitation de dyades et de triades
- Le positionnement du coach

### **Module 10 (3 jours) : Approfondir la capacité du coach à entrer en relation avec des aspects puissants du client**

- Connaissance de base sur les archétypes
- Le stretching des Sous-Personnalités
- L'équilibre psychosomatique

### **Module 11 (4 jours) : Ouvrir sur un schéma universel de développement**

- Le chemin d'individuation
- Étapes individuelles
- Étapes collectives

## **PROCEDURE**

### **Phase 1 : Dépôt d'un dossier de recevabilité (livret 1).**

Après que la faisabilité de votre dossier ait été étudiée, Osiris Conseil remet un livret de recevabilité au candidat (livret 1), document support, qui permettra la vérification des conditions administratives requises et le lien direct entre l'expérience du candidat et le référentiel du diplôme.

Le livret 1 retrace les points suivants :

- Le parcours professionnel du candidat et les activités qu'il a exercées
- Le parcours de formation du candidat
- Les justificatifs (bulletins de salaire, contrat de travail...) du candidat

### **Phase 2 : Élaboration du livret 2.**

Après notification de recevabilité positive reçue par le candidat qui reconnaît son aptitude à valider ses acquis, il peut passer à l'étape suivante : la constitution du livret 2. Il s'agit du dossier via lequel le candidat prouvera avoir acquis les compétences exigées par le référentiel du diplôme. Ce livret 2 sera remis par Osiris Conseil et accompagnera la notification de recevabilité.

La démarche consiste à rassembler différents modes de preuves destinées à décrire et démontrer l'expérience acquise dans la vie professionnelle et personnelle et son lien direct avec le contenu du titre ou diplôme visé. Ce travail s'effectue en deux temps et à partir du livret 2 transmis par Osiris Conseil.

Le livret 2 comporte ainsi :

- L'analyse des situations de travail significatives du niveau de développement des acquis par rapport à la certification visée.
- L'argumentation sur les apprentissages effectués en situation de travail (professionnel ou non) qui ont permis de construire les compétences, les aptitudes et des connaissances d'une autre façon que par la formation.

A noter :

Le candidat peut bénéficier d'un accompagnement (facultatif) par un organisme de son choix. Il s'agit d'une aide méthodologique, avec un conseiller ayant pour objectif de soutenir la présentation et l'explicitation du livret 2, d'aider le candidat à cibler et formaliser ses arguments.

L'accompagnement alterne généralement des entretiens individuels, des phases de travail collectives et personnelles.

adopter une approche globale du potentiel du candidat (ses acquis fondamentaux et transversaux).

## CONDITIONS DE RECEVABILITE DE LA DEMANDE DES CANDIDATS

Tous les publics sont visés par la VAE.

- Les salariés en CDI, CDD, intérimaires...
- Les non-salariés membres d'une profession libérale, exploitants agricoles, artisans, commerçants, travailleurs indépendants...
- Les agents publics titulaires ou non.
- Les demandeurs d'emploi indemnisés ou non.
- Les bénévoles ayant une expérience associative ou syndicale

Les conditions d'accès de la VAE

- Pour être candidat à une certification par la VAE, vous devez justifier d'au moins trois années d'activité en rapport direct avec le contenu du diplôme visé.
- Toute activité professionnelle est prise en compte, activité salariée ou non salariée et activité bénévole. Par contre, les périodes de formation et les stages en milieu professionnel ne peuvent être comptabilisés.
- Cette activité doit pouvoir être justifiée par des bulletins de salaire, attestations, certificats de travail.
- Cette activité peut ne pas avoir été exercée en continu.

Remarque : Au cours d'une même année civile, une personne ne peut déposer plus d'une demande de VAE pour une même certification, ni plus de trois demandes pour trois certifications différentes.

## L'EVALUATION

Les évaluateurs ont pour mission de mesurer les compétences développées en lien avec les attendus du titre « coach ». Le jury dispose d'une latitude manifeste, encadrée toutefois par quelques principes fondamentaux:

- valider des acquis et non les emplois occupés. Derrière une même désignation de poste, peuvent se cacher des réalités différentes : le jury s'attache donc aux faits et non aux libellés d'emploi. Par souci d'équité pédagogique, tout jugement de valeur sera écarté.
- considérer la démarche du candidat dans une dynamique de professionnalisation. Le candidat est évalué à un instant T de sa trajectoire professionnelle.
- dépasser une étude du dossier « unité d'enseignement par unité d'enseignement », pour adopter une approche globale du potentiel du candidat (ses acquis fondamentaux et transversaux).

Exemples de preuves sur lesquelles se base le jury, au regard des compétences décrites

Toutes les preuves permettant au jury de valider les compétences requises sont admises et notamment :

- Attestations professionnelles
- Dossier professionnel relatif à l'activité
- Mises en situation professionnelle

Pourraient ainsi figurer :

- l'expérience concrète acquise dans des cabinets conseil ou auprès de coach pratiquant des démarches similaires
- les pratiques développées au sein d'un service de Ressources Humaines, proches de celles qui conduisent à la certification
- des fiches de lecture sur les domaines

Le président du jury présente au candidat les membres qui composent ce jury et lui explique le déroulement de l'entretien qui se fera en deux temps :

- la présentation orale du candidat.
- l'échange avec le jury.

## EN CAS DE VALIDATION PARTIELLE

### 1. Composantes de la certification

Se référer aux 5 blocs de compétence décrits plus hauts.

### 2. Préconisations que donnera le jury pour l'obtention de la certification dans sa totalité

Si les acquis du postulant ne correspondent pas complètement aux compétences, aptitudes et connaissances exigées pour obtenir la certification visée, le jury prend une décision de validation partielle et se prononce sur la nature des connaissances et compétences devant faire l'objet, dans la limite de 5 ans, d'un contrôle complémentaire nécessaire à l'obtention du titre.

### 3. Durée de la validation partielle

Le candidat a la possibilité de représenter un dossier de validation des compétences manquantes au jury dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date de notification de la décision du jury.

Au-delà, la procédure complète devra être renouvelée.



OSIRIS CONSEIL

33 rue du Montoir – 77670 Vernou La Celle sur Seine

Tel +33 (0)1 64 23 03 07 - Fax : +33 (0)1 64 23 06 10

E.Mail : [contact@osiris-conseil.com](mailto:contact@osiris-conseil.com) – URL : [www.osiris-conseil.com](http://www.osiris-conseil.com)

SAS au capital de 38 500 €– RCS Montereau B 352 706 402 - SIRET : 352 706 402 00034